

# Enseignement technologique en langue vivante 1

## Préconisations des IA-IPR de LVE

---

**Textes de référence** (cités en italique) :

**B.O. n° 12 du 22 mars 2012** : Epreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL - Définition de l'épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1 dans la série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) - Epreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D.

**B.O. spécial n° 3 du 17 mars 2011** : Langues vivantes 1 et 2 du cycle terminal des séries STI2D, STL et STD2A (Langues vivantes de la voie technologique (LV1-LV2) - enseignement technologique en langue vivante 1 - séries STD2A, STI2D, STL - cycle terminal).

---

### **Nature de l'épreuve**

*Épreuve orale, évaluée en cours d'année.*

### **Objectifs de l'épreuve**

*L'épreuve porte sur les **compétences de communication en langue vivante 1 dans le contexte de la réalisation du projet technologique.***

*Elle permet d'évaluer les **capacités du candidat à présenter en langue vivante 1 différents problèmes techniques auxquels il a été confronté au cours du déroulement du projet et à expliquer en langue vivante 1 les choix effectués. Les problèmes exposés sont choisis par le candidat.** Sont notamment évalués le lexique fonctionnel utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace.*

➤ **On veillera à accompagner l'élève dans le choix des problèmes exposés.**

### **Structure de l'épreuve**

*Cette épreuve se déroule en **deux parties**. La première prend place au cours de l'une des revues de projet, qui sont prévues par l'épreuve de projet. En revanche, l'organisation de la seconde partie est indépendante de l'épreuve de projet : elle est ponctuelle et se tient au cours du troisième trimestre.*

#### **- Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet**

*Une fois dans l'année, les **compétences de communication du candidat en langue vivante 1 sont évaluées dans le contexte de la conduite de projet.** La conduite de projet elle-même fait l'objet de l'épreuve de projet définie par la présente note de service.*

*Cette partie est **notée sur 10 points**. L'évaluation est individuelle.*

#### **- Présentation orale en langue vivante 1 du projet**

*Cette partie est **notée sur 10 points**. Elle est organisée par le chef d'établissement au cours du **troisième trimestre**. En vue de la présentation orale en langue vivante 1,*

*(en **STI2D**) le candidat élabore un **dossier technique numérique, en langue vivante 1**. Ce dossier peut prendre différentes formes de présentation et comporte **1 à 5 pages**, en fonction de la forme retenue : carte heuristique, diaporama, site internet, etc.*

*(en **STL**) le candidat élabore un **dossier scientifique et technique, sous forme numérique, en langue vivante 1**. Ce dossier comporte **1 à 5 pages**, tableaux et graphiques inclus.*

➤ Dans les deux cas, le **dossier est un support de présentation, il n'est pas évalué**. La présentation débute par un **exposé** du candidat, qui dispose **d'une durée maximale de 5 minutes**. Elle est suivie d'un **entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs**. **L'ensemble de l'épreuve a une durée de 10 minutes**.

➤ **Il convient de veiller à ce que le candidat dispose effectivement du temps imparti pour la présentation individuelle sans être interrompu et afin de permettre une expression orale en continu avant l'entretien et l'interaction orale.**

(en **STD2A**) le candidat rédige, **en langue vivante 1, une note de synthèse d'une page recto**, format A4. Elle a pour objectif de présenter les ressources utilisées, la problématique dégagée, les axes créatifs sélectionnés et les choix opérés par le candidat dans le cadre du projet. Cette note est un **support de présentation, elle n'est pas évaluée**. La présentation consiste en **un entretien, d'une durée de 10 min, entre le candidat et les examinateurs**.

## Notation

**Les enseignants de langue vivante 1 et de discipline technologique participant au suivi du projet évaluent le candidat**. À cette fin, ils établissent, pour chaque candidat, **deux fiches d'évaluation**, une pour chaque partie de l'épreuve, selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale. Ces fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen. **L'épreuve est notée sur 20 points** (seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 ; ces points sont multipliés par deux).

## Langue de l'évaluation

Cette épreuve est évaluée dans la **langue de l'enseignement de technologie / design et arts appliqués en langue vivante 1 dispensé en classe terminale**. En effet, pour cette épreuve, **le candidat ne peut pas choisir une autre langue au moment de l'inscription à l'examen, contrairement à ce qu'il peut faire pour les épreuves de langue vivante**. **Un candidat qui le souhaite peut donc subir les épreuves de langue vivante 1 et de technologie en langue vivante 1 dans deux langues distinctes**.

## Que doit-on évaluer ?

- les **compétences de communication en langue vivante 1 dans le contexte de la réalisation du projet technologique**, c'est-à-dire les **capacités du candidat à présenter différents problèmes techniques auxquels il a été confronté et à expliquer les choix effectués** ;
- le **lexique fonctionnel** utilisé ainsi que les **compétences sociolinguistiques et pragmatiques** mises en œuvre en vue d'une communication efficace.

➤ Une communication **efficace** implique la mise en œuvre de toutes les compétences ; le lexique fonctionnel ne peut être évalué de façon isolée.

La **compétence de communication** : afin de réaliser des intentions communicatives, les utilisateurs / apprenants mobilisent des aptitudes générales (savoirs, aptitudes pratiques et savoir-faire, aptitudes et savoir-faire interculturels, savoir-être, savoir-apprendre) et les combinent à une compétence communicative, de type plus spécifiquement linguistique, qui comprend les composantes suivantes :

- **linguistique** : lexique / grammaire (morphologie, syntaxe) / phonologie... en lien avec les tâches et situations de communication ;
- **pragmatique** : l'approche actionnelle amène le locuteur à choisir des stratégies discursives (organiser, structurer et adapter le discours) et met en œuvre la compétence fonctionnelle au sein de l'interaction afin de faire avancer l'échange vers son but (donner et demander des informations, dire et découvrir, suggérer...) ; la composante pragmatique fait le lien entre le locuteur et la situation ;
- **sociolinguistique** : parler n'est pas uniquement faire des phrases ; il s'agit de faire fonctionner la langue dans sa dimension sociale, celle-ci implique des règles et usages.

## Qui enseigne et évalue ?

L'enseignement technologique en langue vivante 1 est **pris en charge conjointement par deux enseignants**.

Les enseignants de langue vivante 1 et de technologie participant au suivi du projet évaluent le candidat.

- Lorsque le professeur de LV intervient uniquement sur l'heure de co-enseignement (et ne suit pas les élèves en cours de LV obligatoire), il n'y a pas d'obstacle au bon déroulement mais la « prise en main » et le suivi des besoins des élèves ne sont pas facilités. Une concertation est nécessaire entre les deux professeurs de langue.

- Lorsque le professeur de LV intervient à la fois en LV1 et en co-enseignement, on observe une meilleure intégration du co-enseignement ; il est alors plus facile de motiver les élèves et d'adapter le cours de LV en fonction des besoins identifiés en co-enseignement. Cette configuration est à privilégier.
- Lorsque le professeur de discipline technologique ou scientifique a une certification complémentaire dans la LV et une connaissance des enjeux de l'enseignement de DNL ainsi que du travail interdisciplinaire (par exemple en section européenne), on observe une plus-value. La prise en charge du co-enseignement par deux enseignants (professeurs de langue et de discipline technologique) reste obligatoire. Si la certification complémentaire n'est pas requise, le professeur de la discipline technologique doit avoir un niveau de maîtrise suffisant de la LV (niveau B2 du CECRL).

### Qu'enseigne-t-on ? Comment ? (cf. B.O. spécial n° 3 du 17 mars 2011)

1. **La pratique de deux langues vivantes dans les enseignements généraux de la série (LV1 et LV2) :** les contextes d'usages de la langue étudiée sont ceux de la voie technologique et sont dictés par l'entrée culturelle « **Sciences, techniques et civilisations** ».
2. **L'enseignement technologique en langue vivante 1 [...] repose sur le programme de sciences ou de technologie de la série concernée.**
  - Les professeurs se référeront aux **tableaux croisés des notions et pôles de connaissances** spécifiques à chacune des séries technologiques parus au B.O. spécial n° 3 du 17 mars 2011. il conviendra aussi de développer la **compétence interculturelle** des élèves, c'est-à-dire la connaissance, la conscience et la compréhension des ressemblances et des différences distinctives entre « le monde d'où l'on vient » et « le monde de la communauté cible ».

Cet enseignement fait intervenir des **démarches collaboratives et complémentaires entre les deux disciplines** ainsi que des **modalités pédagogiques variées** (présence simultanée ou alternée des professeurs) :

- l'intervention **simultanée** des deux professeurs est à privilégier ; les deux enseignants communiquent en LVE entre eux ;
- il est possible d'envisager des interventions **alternées et/ou en parallèle** pour des travaux nécessitant un effectif réduit ;
- l'horaire peut être **globalisé ponctuellement** pour faciliter le travail sur un projet et/ou une sortie pédagogique.
- La **concertation en amont et en aval des deux enseignants** permettra de répondre aux besoins identifiés et d'exploiter, d'évaluer les acquisitions, comme de remédier le cas échéant aux fragilités constatées.

Ensemble, l'équipe d'enseignants **identifiera et détaillera**, par rapport au projet pédagogique retenu,

- les **objectifs de formation de chaque discipline**,
- les **connaissances à atteindre pour chaque discipline**,
- le **rôle de chaque enseignant**, ainsi que **l'apport éventuel de l'assistant de langue ou d'un intervenant extérieur**,
- les **activités langagières** et les **tâches** à chaque étape du parcours pédagogique.

Les **modalités pédagogiques préconisées** pour l'enseignement technologique sont :

- **l'étude de dossiers technologiques** ou étude de cas, en classe entière ou en effectif allégé, chaque étude étant confiée à un groupe de 4 à 6 élèves, mais toutes convergeant vers les mêmes objectifs de formation ;
- **l'activité pratique**, activité expérimentale très technique confiée à un ou deux élèves mettant en œuvre des protocoles d'expérimentation donnant lieu à des mesures à interpréter ;
- **l'activité de projet** confiée à un groupe d'élèves devant conduire une démarche de projet pour aboutir à un résultat conforme au besoin.

La construction d'une véritable maîtrise des technologies de l'information et de la communication se fait en étroite corrélation avec les activités proposées. Toutes les modalités pédagogiques doivent permettre la **mise en œuvre des démarches communes à toutes les disciplines scientifiques, technologiques et aux langues vivantes** : démarche d'**investigation**, de **résolution de problèmes**, démarche de **projet**, généralement lors de phases de lancement, d'activités et de synthèse. Toutes ces phases peuvent être supports pour l'enseignement conjoint .

L'étude du **dossier technologique** conduira successivement les élèves à

- proposer et expliciter les solutions envisagées ainsi que les démarches et les activités qu'elles impliquent,
- mettre en commun les résultats de ces activités, les connaissances acquises et leurs réflexions,
- préparer un document de présentation explicitant l'étude, les nouvelles connaissances mises en œuvre, les démarches adoptées et leurs conclusions.

Lors de la **revue de projet**, les élèves présenteront

- collectivement les objectifs à atteindre et le bilan des activités menées,
- individuellement les activités personnelles menées, leurs démarches, les hypothèses de travail, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus,
- collectivement l'avancement réel du projet et demanderont le cas échéant de l'aide pour atteindre leurs objectifs,
- collectivement une planification révisée.

➤ Ces différentes étapes susciteront des échanges entre les élèves et le groupe d'experts.

C'est dans ce cadre que se construira la compétence de communication.

## Le lexique

- le lexique **thématique** est utile aux élèves pour l'enseignement conjoint mais ne constitue pas une fin en soi ;
- il convient de réactiver le lexique **fonctionnel** du discours, récurrent, inhérent à la tâche demandée (décrire, expliquer, raconter, argumenter) et de développer les **stratégies de communication** telles que la compensation, l'explicitation, la paraphrase, l'emploi des marqueurs d'hésitation...

➤ Une **réflexion** et un **travail sur la mémorisation** du lexique seront menés conjointement afin d'en **favoriser l'appropriation effective** par les élèves.

## Place de la LV : quel statut ?

La LV est à considérer comme un outil de communication et non comme un objet d'étude. La **priorité** doit être donnée à **l'entraînement dans les activités langagières avec renforcement de l'entraînement oral**.

Le **projet de l'élève** favorise la **contextualisation de la communication** et la **pratique effective de la langue vivante**. **La langue vivante est au service de la communication**. De la même façon, les explications d'une notion ou d'un point technique en langue étrangère à destination du professeur de LV seront source de motivation pour les élèves qui auront à cœur de communiquer ce qu'ils savent tout en développant leur assurance, leur confiance en eux.

L'intervention simultanée des deux professeurs, qui communiquent entre eux et avec les élèves en LVE, ainsi que la démarche de projet créent une **dynamique communicationnelle ancrée dans des situations professionnelles variées**.

**L'entrée par la discipline technologique doit enrichir et motiver la communication dans la langue vivante**. Les activités proposées aux élèves et les productions, notamment orales, qui en découlent n'en seront que plus concrètes et pratiques.